

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Organosilane Bonded Silica Gel

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: Organosilane Bonded Silica Gel
Numéro CE	: Non applicable
Numéro CAS	: -
Référence	: 550963-002, 550963-006, 550963-012, 550963-102, 550966-002, 550966-006, 550966-012, 550966-102, 570962-002, 570962-006, 570962-012, 570962-022, 570962-102, 660100-002, 660100-006, 660100-552, 660100-802, 660102-002, 660104-002, 660104-006, 660104-802, 660120-002, 660120-005, 660120-006, 660120-009, 660120-012, 660120-013, 660120-022, 660120-111, 660120-122, 660120-126, 660120-308, 660120-408, 660120-701, 660120-702, 660120-703, 660120-704, 660120-705, 660120-902, 660120-922, 660122-002, 660122-006, 660122-009, 660122-012, 660122-122, 660122-408, 660124-002, 660124-006, 660124-009, 660124-012, 660124-122, 660124-408, 660200-902, 660201-222, 660300-006, 660300-009, 660300-122, 660300-302, 660300-552, 660450-004, 660450-024, 660450-126, 660500-001, 660502-001, 660504-001, 820962-002, 820962-003, 820962-004, 820962-005, 820962-006, 820962-008, 820962-010, 820962-012, 820962-014, 820962-022, 820963-002, 820963-005, 820963-006, 820964-011, 820964-012, 820964-015, 820964-020, 820964-108, 820987-002, 820987-005, 820987-006, 820987-008, 820987-011, 870962-005, 870962-006, 870962-009, 870962-012, 870962-122, 870962-302, 880300-005, 880300-006, 880300-009, 880300-122, 880300-302, 880300-909, 880362-006, 880362-009, 880362-013, 880362-024, 880362-113, 880362-122, 880363-005, 880363-006, 880363-009, 880363-122, 880363-302, 880387-005, 880387-006, 880387-009, 880387-122, 880453-100, 880962-308, 880962-922, 880963-002, 880963-005, 880963-006, 880963-009, 880963-012, 880963-122, 880963-302, 880963-308, 880963-906, 880966-002, 880966-005, 880966-006, 880966-009, 880966-012, 880966-122, 880966-302, 880966-308, 880987-002, 880987-005, 880987-006, 880987-009, 880987-012, 880987-122, 880987-302, 880987-308, 970962-002, 990962-006, 990963-002, 990963-005, 990963-006, 990963-012, 990963-552, 990966-002, 990966-005, 990966-006, 990966-012, 990966-552, 990966-902, 990966-902, 990987-002, 990987-006, 870962-001, 820962-106, 820962-206, 820962-306

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	: Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
	Bouteille
	100 mg - 1 kg
	550963-002 Eclipse Plus C18, 3.5um
	550963-006 Eclipse Plus C8, 3.5um
	550963-012 Eclipse Plus Phenyl-Hexyl, 3.5um
	550963-102 Eclipse PAH, 3.5um
	550966-002 Eclipse Plus C18, 5um
	550966-006 Eclipse Plus C8, 5um
	550966-012 Eclipse Plus Phenyl-Hexyl, 5.0um
	550966-102 Eclipse PAH, 5um
	570962-002 Eclipse Plus C18, 1.8um
	570962-006 Eclipse Plus C8, 1.8um
	570962-012 Eclipse Plus Phenyl-Hexyl, 1.8 um
	570962-022 Eclipse Plus C18, 1.8um, SP
	570962-102 Eclipse PAH, 1.8um
	660100-002 Poroshell HPH C18, 2.7um
	660100-006 Poroshell HPH EC C8, 2.7um
	660100-552 AdvancedBio AAA
	660100-802 AdvanceBio Oligonucleotides, 2.7um
	660102-002 Poroshell HPH-C18, 1.9um
	660104-002 Poroshell HPH C18, 4.0um
	660104-006 Poroshell HPH C8, 4.0um

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

660104-802	AdvanceBio Oligonucleotides, 4.0um
660120-002	Poroshell 120 EC C18, 2.7um
660120-005	Poroshell 120 EC CN ,2.7um
660120-006	Poroshell 120 EC C8, 2.7um
660120-009	Poroshell 120 SB-C3, 2.7um
660120-012	Poroshell 120 Phenyl Hexyl 2.7um
660120-013	Poroshell 120 Glycan, 2.7um
660120-022	Poroshell 120 EC C18, 2.7um, SP
660120-111	InfinityLab Poroshell 120 Aq-C18, 2.7 um
660120-122	Poroshell 120 SB C18, 2.7um
660120-126	Poroshell 120 SB-C8, 2.7um
660120-308	Poroshell 120 Bonus-RP, 2.7um
660120-408	Poroshell 120 PFP, 2.7um
660120-701	Poroshell Chiral-CD, 2.7u
660120-702	Poroshell Chiral-CF, 2.7u
660120-703	Poroshell Chiral-T, 2.7u
660120-704	Poroshell Chiral-V, 2.7u
660120-705	Poroshell HILIC-OH5, 2.7u
660120-902	AdvanceBio C18, 2.7um
660120-922	Poroshell 120 SB-C18,2.7um, Phy Chc only
660122-002	2um Poroshell 120 EC C18
660122-006	Poroshell 120 EC C8, 1.9um
660122-009	Poroshell 120 SB-C3, 1.9 um
660122-012	Poroshell 120 Phenyl Hexyl 1.9um
660122-122	Poroshell 120 SB-C18 1.9um
660122-408	Poroshell 120 PFP, 1.9um
660124-002	Poroshell 120 EC C18, 4.0um
660124-006	Poroshell 120 EC C8, 4.0um
660124-009	Poroshell 120 SB-C3, 4.0 um
660124-012	Poroshell 120 Phenyl Hexyl 4.0um
660124-122	Poroshell 120 SB-C18 4.0um
660124-408	Poroshell 120 PFP, 4.0um
660200-902	AdvancedBio Peptide Plus
660201-222	Poroshell 120 CS-C18, 2.7um
660300-006	Poroshell 300SB-C8, 5um
660300-009	Poroshell 300SB-C3, 5um
660300-122	Poroshell 300SB-C18, 5um
660300-302	Poroshell 300Extend-C18, 5um
660300-552	mRP C18, 5um
660450-004	Poroshell 450 C4, 3.5um
660450-024	Poroshell 450 Diphenyl, 3.5um
660450-126	Poroshell 450 SB-C8, 3.5um
660500-001	Poroshell 120, 2.7um, HILIC-Z
660502-001	Poroshell 120, 1.9 um, HILIC-Z
660504-001	Poroshell 120, 4.0 um, HILIC-Z
820962-002	ZORBAX ODS, 5um
820962-003	ZORBAX SAX, 5um
820962-004	ZORBAX 300SCX, 5um
820962-005	ZORBAX CN, 5um
820962-006	ZORBAX C8, 5um
820962-008	ZORBAX NH2, 5um
820962-010	ZORBAX TMS, 5um
820962-012	ZORBAX Phenyl, 5um
820962-014	ZORBAX 300SCX, 5um, Low Retention
820962-022	Classic ODS, 5um
820963-002	ZORBAX ODS, 3um
820963-005	ZORBAX CN, 3um
820963-006	ZORBAX C8, 3um
820964-011	PSM 150 Diol, 4um
820964-012	PSM 300 Diol, 5um
820964-015	PSM 150-M Diol, 4um
820964-020	PSM 150-L Diol, 4um

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

820964-108	Bi-Modal Silanized Blend
820987-002	ZORBAX ODS, 7um
820987-005	ZORBAX CN, 7um
820987-006	ZORBAX C8, 7um
820987-008	ZORBAX NH2, 7um
820987-011	PSM 150 Diol, 6um
870962-005	SB-CNA, 1.8um
870962-006	SB-C8, 1.8um
870962-009	SB-C3, 1.8um
870962-012	SB-Phenyl, 1.8um
870962-122	SB-C18, 1.8um
870962-302	Extend-C18, 1.8um
880300-005	300SB-CNA, 5um
880300-006	300SB-C8, 5um
880300-009	300SB-C3, 5um
880300-122	300SB-C18, 5um
880300-302	300Extend-C18, 5um
880300-909	300SB-C3, 5um, for Novo Nordisk
880362-006	300SB-C8, 1.8 um
880362-009	300SB-C3, 1.8 um
880362-013	300Glycan, 1.8um
880362-024	300Diphenyl, 1.8 um
880362-113	AdvanceBio Amide Hilic, 1.8um
880362-122	300SB-C18, 1.8um
880363-005	300SB-CNA, 3.5um
880363-006	300SB-C8, 3.5um
880363-009	300SB-C3, 3.5um
880363-122	300SB-C18, 3.5um
880363-302	300Extend-C18, 3.5um
880387-005	300SB-CNA, 7um
880387-006	300SB-C8, 7um
880387-009	300SB-C3, 7um
880387-122	300SB-C18, 7um
880453-100	BioHIC LC Media, 3.5 um
880962-308	Bonus-RP, 1.8um
880962-922	SB-C18, 1.8um, GSK only
880963-002	Rx-C18, 3.5um
880963-005	SB-CN, 3.5um
880963-006	SB-C8, 3.5um
880963-009	SB-C3, 3.5um
880963-012	SB-Phenyl, 3.5um
880963-122	SB-C18, 3.5um
880963-302	Extend-C18, 3.5um
880963-308	Bonus-RP, 3.5um
880963-906	SB-C8, 3.5um, for prefix JA only
880966-002	Rx-C18, 5um
880966-005	SB-CN, 5um
880966-006	SB-C8, 5um
880966-009	SB-C3, 5um
880966-012	SB-Phenyl, 5um
880966-122	SB-C18, 5um
880966-302	Extend-C18, 5um
880966-308	Bonus-RP, 5um
880987-002	Rx-C18, 7um
880987-005	SB-CN, 7um
880987-006	SB-C8, 7um
880987-009	SB-C3, 7um
880987-012	SB-Phenyl, 7um
880987-122	SB-C18, 7um
880987-302	Extend-C18, 7um
880987-308	Bonus-RP, 7um
970962-002	XDB-C18, 1.8um

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

990962-006	XDB-C8, 1.8um
990963-002	XDB-C18, 3.5um
990963-005	XDB-CN, 3.5um
990963-006	XDB-C8, 3.5um
990963-012	XDB-Phenyl, 3.5um
990963-552	Eclipse AAA, 3.5um
990966-002	XDB-C18, 5um
990966-005	XDB-CN, 5um
990966-006	XDB-C8, 5um
990966-012	XDB-Phenyl, 5um
990966-552	Eclipse AAA, 5um
990966-902	XDB-C18, 5um, for checkout only
990966-902	XDB-C18,5µm
990987-002	XDB-C18, 7um
990987-006	XDB-C8, 7um
870962-001	Rx-Sil
820962-106	C8 ZORBAX Bulk Packing 7u
820962-206	C8 ZORBAX Bulk Packing 7u
820962-306	C8 ZORBAX Bulk Packing 7u

Utilisations non recommandées : Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Deutschland GmbH
 Hewlett-Packard-Str. 8
 76337 Waldbronn
 Allemagne
 0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable.

Intervention : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Organosilane Bonded Silica Gel

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII :

PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : Substance mono-constituant

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Gel de silice greffée d'organosilane	-	100	Non classé. Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	-	[1]

Remarque : Dans l'état actuel de nos connaissances, les propriétés toxicologiques aiguës et chroniques des gels de silice non liés n'ont pas été étudiées.

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette rubrique.

Type

[1] Constituant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre EXTINGTRICE.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il y a un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les poussières. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage : Température de stockage: température ambiante. Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Applications industrielles, Applications professionnelles.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesure) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Non disponible.

PNEC

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

Protection de la peau

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique** : Solide. [Poudre.]
- Couleur** : Blanc cassé.
- Odeur** : Légère odeur.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : >1710°C
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : 2230°C
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammabilité** : Non applicable.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Viscosité** : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C): Non disponible.

Solubilité	Support	Résultat
	eau	Insolubles

- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : ≥4
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 2.5 à 3.5
- Masse volumique** : 2.5 à 3.5 g/cm³ [25°C]

Organosilane Bonded Silica Gel

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Densité de vapeur relative : Non applicable.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non disponible.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation : Non disponible.

Remarques physico-chimiques : Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Eviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes
Incompatible avec l'acide fluorhydrique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Respiratoire

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Mutagénicité des cellules germinales

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.

Inhalation : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Généralités : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Basé sur des expériences chimiques, le produit se dégradera sur une longue période de temps.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
Gel de silice greffée d'organosilane	≥4	<500	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Organosilane Bonded Silica Gel**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
<input checked="" type="checkbox"/> Gel de silice greffée d'organosilane	Non	Oui	N/A	Non	Non	Non	N/A

Mobilité : Non disponible.

Conclusion/Résumé : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]**

Selon les résultats de son évaluation, cette substance n'est pas un PBT ou un vPvB.

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
<input checked="" type="checkbox"/> Gel de silice greffée d'organosilane	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion/Résumé : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.

Informations complémentaires

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Aucun des composants n'est répertorié / Les composants ne sont pas affectés par une restriction

Étiquetage : Non applicable.

Autres Réglementations UE**Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)**

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Organosilane Bonded Silica Gel

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- B = Bioaccumulables
- FBC = Facteur de bioconcentration
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- IATA = Association internationale du transport aérien
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI = Organisation maritime internationale
- M = mobile
- N/A = Non disponible
- P = Persistantes
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PMT = Persistant, mobile et toxique
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- SGG = Groupe de séparation
- T = Toxiques
- vB = Très bioaccumulable
- vM = très mobile
- vP = Très persistant
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM = Très persistant et très mobile

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H abrégées

Organosilane Bonded Silica Gel

RUBRIQUE 16: Autres informations

Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Non applicable.

Date d'édition/ Date de révision : 18/07/2025

Date de la précédente édition : 30/04/2025

Version : 1.1

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.